



**Pour un avis médical,  
contacter le médecin référent  
du COREVIH (Comité  
de coordination régionale  
de lutte contre le VIH).**

**Hôpital Nord**

Standard des urgences : 04 91 38 00 00

**Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée  
Infection / Maladies Infectieuses**

Consultations : 04 13 73 20 20 - 04 13 73 20 21  
Urgences Timone : 04 13 42 97 00

**Hôpital Sainte Marguerite /  
Service Immuno-Hématologie Clinique**

Consultations : 04 91 74 50 73/56 97  
Secrétariat : 04 91 74 49 66/58 63  
Standard des urgences : 04 91 38 00 00

**Hôpital Laveran /  
Maladies Infectieuses et Tropicales**

Secrétariat : 04 91 61 72 32  
Médecine des voyages : 04 91 61 73 54  
Standard des urgences : 04 91 61 70 00

**Hôpital Européen / Service d'infectiologie**

Secrétariat 04 13 42 74 27  
Standard des urgences : 04 13 42 70 00

**Hôpital Saint Joseph / Service Dermatologie**

Consultations : 04 91 80 66 80  
Secrétariat : 04 91 80 66 25  
Standard des urgences : 04 91 80 65 00



**Pour contacter votre  
Médecin du Travail**

**Marseille**

République : 04 91 14 32 14

Joliette : 04 89 85 11 10

Castellane 1 : 04 89 85 11 40

Castellane 2 : 04 89 85 11 30

Corinthe : 04 65 58 45 34

Prado : 04 89 85 11 50

La Valentine : 04 89 85 11 60

Littoral : 04 89 04 46 10

**Aubagne**

04 89 85 11 70

**La Ciotat**

04 89 85 11 90

**Martigues**

04 89 85 10 80

**Marignane**

04 89 85 10 90



# AES - ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG

| Conseils



HumanCaire  
Votre investissement prévention

[www.gims13.com](http://www.gims13.com)

© Gims - Mai 2024

Siège social : 18 rue de la République - 13001 Marseille

Tel : 04 91 14 32 14 - [info@gims13.com](mailto:info@gims13.com)

VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL, N'HÉSITEZ PAS À LE CONTACTER

## AES

Accident d'exposition au sang et autres liquides biologiques.

### QU'EST-CE QU'UN AES ?

**Tout contact avec du sang, ou avec un liquide biologique contenant du sang :**

- Lors d'une piqûre ou d'une coupure.
- Lors d'une projection sur une plaie ou peau lésée ou sur une muqueuse (œil, bouche).

**Vous risquez la contamination par un agent infectieux. Le risque est de :**

- 30% pour l'hépatite B.
- 3% pour l'hépatite C.
- 0,3% pour le VIH.

**Tout liquide biologique est potentiellement contaminant. Le risque de transmission est plus élevé si :**

- La blessure est profonde.
- La virémie du patient source est élevée.
- L'aiguille est creuse.
- L'aiguille est souillée.
- L'aiguille est de gros calibre.
- Absence de port de gants.

### LE RISQUE VIH POTENTIEL

**POSSIBILITÉ DE PRENDRE UN TRAITEMENT PRÉVENTIF POST-EXPOSITION (TPE) AUX URGENCES, EN FONCTION DU RISQUE ET DE LA NATURE DE L'EXPOSITION.**

### COMMENT PRÉVENIR LE RISQUE ?

**Vaccination contre l'hépatite B :**

- Obligation de vaccination et d'immunisation contre l'hépatite B pour certaines activités professionnelles exposantes (art. L3111-4 du Code de santé publique) et pour certains métiers (arrêté du 06 Mars 2007).

**Respecter les précautions standard :**

**Se laver les mains**

- Avant et après tout contact avec des liquides biologiques.

**Porter de gants**

- De manière systématique en cas de risque de contact avec les liquides biologiques.

**Porter une tenue adaptée**

- Masque, lunettes, sur-blouse à porter en cas de risque de projection.

**Utiliser les dispositifs médicaux de sécurité mis à disposition**

**Manipuler avec précaution**

- Le linge souillé et les sacs d'évacuation des déchets.

**Tout instrument piquant, coupant ou souillé**

- Élimination immédiate dans des collecteurs adaptés à portée main.
- Respecter la limite de remplissage de ces collecteurs à portée main.

**Les aiguilles à la main**

- Elles ne doivent surtout pas être pliées, désadaptées, recapuchonnées.

### QUELLE CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT ?

**1/ Premiers soins à faire en urgence :**

**En cas de piqûre, blessure, ou contact sur une peau lésée :**

- Ne pas faire saigner la plaie.
- Nettoyer avec de l'eau et du savon, puis rincer abondamment.
- Désinfecter pendant cinq minutes par trempage de la zone lésée avec de préférence du Dakin ou de l'eau de javel diluée à 10%, sinon de la Bétadine dermique ou alcool à 70°.

**En cas de projection muqueuse (œil, bouche) :**

- Rincer abondamment pendant cinq minutes avec de l'eau, ou bien du sérum physiologique.
- Si lentilles de contact, les enlever.

**Prévenir :**

- Prévenir immédiatement votre responsable.

**2/ Prendre un avis médical dans les premières heures (médecin du CISIH ou des urgences) pour évaluation du risque infectieux :**

- Recherche du statut sérologique VIH, VHC et VHB.
- En fonction, possibilité de mise en place d'un traitement post exposition (TPE) et d'un suivi sérologique adapté.

**3/ Information de son employeur, déclaration AT dans les 24h, information du Médecin du Travail.**

**CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL**



#### STATUT VIH DE LA PERSONNE SOURCE

Risque et nature de l'exposition	POSITIF		INCONNU
	CV détectable	CV < 50 copies/ml	
<b>Risque important :</b> Piqûre profonde, aiguille creuse et intravasculaire (artériel ou veineux)	<b>TPE recommandé</b>	<b>TPE non recommandé*</b>	<b>TPE recommandé</b>
<b>Risque intermédiaire :</b> -coupure avec bistouri -piqûre avec aiguille IM ou SC -piqûre avec aiguille pleine -exposition cutanéomuqueuse avec temps de contact > à 15 minutes	<b>TPE recommandé</b>	<b>TPE non recommandé *</b>	<b>TPE non recommandé</b>
<b>Risque Faible :</b> -piqûres avec seringues abandonnées -crachats, morsures ou griffures, autres cas	<b>TPE non recommandé</b>		

\*Dans le cas d'une personne source connue comme infectée par le VIH, suivie et traitée, dont la charge virale plasmatique est détectable depuis plusieurs mois, les experts considèrent qu'il est légitime de ne pas traiter. Il est recommandé de ne contrôler la charge virale du patient source que si le dernier contrôle biologique notant une CV indétectable date de plus de 6 mois ou si existent des doutes sur la bonne observance aux ARV du patient source. Dans ces situations un TPE peut être instauré en urgence mais il devra être interrompu à 48-96 heures lorsque le référent reverra la personne exposée, si la charge virale de la personne source s'avère toujours indétectables (contrôle fait juste après l'exposition)